

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 35 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Vincent BURRONI - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Eric DIARD - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Michel ILLAC - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Chistian AMIRATY représenté par François-Noël BERNARDI - Patrick BORE représenté par Martine MATTEI - Eric LE DISSES représenté par Jean-Pierre BERTRAND.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patricia COLIN - François FRANCESCHI - Danielle MILON - Jean VIARD.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AGER 001-370/08/BC

■ Desserte sanitaire et pluviale de la Grave / Les Médecins - Quartiers de Château Gombert et des Médecins à Marseille (13ème arrdt) - Désignation d'un maître d'oeuvre pour les étapes de conception du projet - Approbation du marché DEASRVS 08/1072/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Le Bureau de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé, par la délibération n° DPEA 22/522/BC du 29 juin 2007, le lancement d'un appel d'offres pour un marché de maîtrise d'œuvre pour la phase conception du projet de desserte sanitaire et pluviale de la Grave/Les Médecins.

L'appel d'offres a fait l'objet de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence n° 2007/130.

La Commission d'Appel d'Offres élargie en jury, au cours de la séance du 18 juin 2008, a retenu l'offre de la société SOGREAH pour un montant forfaitaire de 298 829,30 € HT, soit 357 399,84 € TTC

Il est donc proposé au Bureau de la Communauté d'approuver le marché et d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant à le signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des collectivités territoriales (en particulier son article L.5215-20).
- Le Code des Marchés Publics ;
- La délibération 00/0117/EHCV du 28 février 2000 du Conseil Municipal de Marseille, approuvant le principe de l'opération de desserte sanitaire et pluviale de La Grave / Les Médecins dans les quartiers de Château Gombert et des Médecins dans le treizième arrondissement de Marseille ;
- L'arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° DPEA 046/08/BC du 8 février 2008 approuvant l'avenant n° 15 à la convention de mandat n° 01/206 supprimant l'opération de desserte sanitaire et pluviale de la Grave/Les Médecins de la convention de mandat, et la rattachant à la convention de gestion n° 04/1237 ;
- La Délibération portant délégation du Conseil au Bureau et au Président ;
- La délibération DPEA 22/522/BC du 29 juin 2007 approuvant le lancement de l'appel d'offres d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la phase conception du projet de desserte sanitaire et pluviale de la Grave/Les Médecins ;
- La décision de la Commission d'Appel d'Offres élargie en jury.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de faire procéder aux études de maîtrise d'œuvre de conception du projet de desserte sanitaire et pluviale de la Grave / les Médecins, quartier de Château Gombert, à Marseille (13^e arrondissement).
- Qu'il convient d'approuver le marché de maîtrise d'œuvre de conception de la desserte sanitaire et pluviale des quartiers de la Grave / les Médecins.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le marché de maîtrise d'œuvre pour la phase de conception du projet de desserte sanitaire et pluviale de la Grave / les Médecins, dont les pièces constitutives sont annexées, attribué à la société SOGREAH pour un montant forfaitaire de 298 829,30 € HT, soit 357 399,84 € TTC.

La durée d'exécution des prestations est de 12 mois.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer le marché ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole :

- Budget général - sous politique F180 – opération I578704 pour la desserte pluviale – Nature 458101,
- Budget annexe Assainissement - sous politique F110 – opération I578705 pour la desserte sanitaire – Nature 2031.

La Présidente Déléguée de la Commission
Une Agglomération Eco-Responsable

Le Vice-Président Délégué à l'Eau
et à l'Assainissement

Martine VASSAL

Antoine ROUZAUD

Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI